

# PEU DE BRUIT POUR BEAUCOUP LES ELECTIONS EUROPÉENNES DE 2009 EN FRANCE

PAR

OLIVIER ROZENBERG (\*)

Le 7 juin 2009, pour la septième fois en trente ans, près de 18 millions d'électeurs ont voté en France pour sélectionner 72 membres du Parlement européen. Dissociées du choix des dirigeants locaux ou nationaux, les élections européennes intéressent traditionnellement peu. A cet égard, le cru 2009 est marqué par une progression de l'indifférence des électeurs. La campagne fut atone, sinon inexistante, en dehors de la dernière semaine. La participation fut de 40,6 %, soit vingt points de moins que lors des législatives et plus de quarante points de moins que pour la présidentielle. Les élus ne figurent pas parmi les ténors de la vie politique. Une fois de plus, ces éléments semblent confirmer le modèle des élections nationales de second ordre, marqué par la nationalisation de la campagne, la faible participation des électeurs, le succès des partis nouveaux et protestataires et l'insuccès des partis au pouvoir (1). Pourtant, l'attention portée à la campagne, aux résultats et aux élus permet de développer une analyse plus nuancée des élections européennes. La généralisation de l'apathie citoyenne lors de ces élections conduit à minorer leur caractère protestataire à l'encontre du gouvernement en place comme de l'Union européenne. La lente normalisation du contingent d'élus français au Parlement européen en est la conséquence.

## UNE CAMPAGNE D'UNE SEMAINE

Depuis 2004, les élections européennes ne se déroulent plus dans une seule circonscription, mais dans huit circonscriptions interrégionales constituées de façon *ad hoc* en rassemblant des régions. Les huit listes ayant obtenu plus de 4 % des voix au niveau national sont présentées au tableau 1.

(\*) Chargé de recherche au Centre de recherches politiques (CEVIPOF) de l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences-Po, France).

(1) Karlheinz REIF/Hermann SCHMITT, «Nine second-order national elections – a conceptual framework for the analysis of European election results», *European Journal of Political Research*, vol. VIII, n° 1, 1980.

TABLEAU 1  
Les principales listes en lice

<i>Listes</i>	<i>Partis</i>	<i>Têtes de liste connues</i>	<i>Groupes au PE</i>
Union pour un mouvement populaire (UMP), 29 élus	– UMP : 26 élus – Nouveau centre : 2 – Gauche moderne : 1	Michel Barnier, Dominique Baudis	«Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens)» (PPE)
Parti socialiste (PS), 14 élus	– PS : 14	Harlem Désir Vincent Peillon	«Alliance progressiste des socialistes & démocrates» (S&D)
Europe Ecologie, 14 élus	– Les Verts : 14	Daniel Cohn-Bendit	«Verts / Alliance libre européenne» (Greens / EFA)
Mouvement démocrate (MoDem), 6 élus		Marielle de Sarnez	«Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe» (ALDE)
Front de gauche, 5 élus	– Parti communiste : 2 – Parti de gauche : 1 – autres : 2	Jean-Luc Mélenchon	«Gauche unitaire européenne / Gauche verte nordique» (GUE/NLG)
Front national (FN), 3 élus		Jean-Marie Le Pen	Non inscrit
Nouveau parti anticapitaliste (NPA), pas d'élu			Pas d'élu
Libertas, 1 élu	– Mouvement pour la France : 1 – Chasse, pêche, nature et tradition	Philippe de Villiers	«Europe de la liberté et de la démocratie» (EFD)

L'UMP choisit de rassembler sur des listes identiques les différentes composantes de la majorité parlementaire et gouvernementale, la taille réduite des formations alliées rendant incertaines des stratégies de candidature individuelle de leur part. Le PS ne passa pas d'alliance. La confection des listes de candidats se révéla difficile à l'UMP comme au PS (2). L'UMP ne rendit public ses listes qu'un mois avant le scrutin. Au PS, les projets de listes furent ouvertement contestés par certains responsables locaux et repoussés dans plusieurs sections par les militants, contraignant la direction du parti à revoir quelques noms. On observe ainsi que la régionalisation du mode de scrutin en 2004 comporte des effets ambivalents du point de vue des partis de gouvernement. D'un côté, elle les favorise dans les urnes en limitant mécaniquement le gain en sièges des petites formations et en circonscrivant les dynamiques protestataires qui avaient caractérisé précédemment les campagnes dans une circonscription unique. Tel fut d'ailleurs un

(2) Parlement européen, *The Selection of Candidates for the European Parliament by National Parties and the Impact of European Political Parties*, PE 410.683, oct. 2009.

des objectifs de la révision à côté de celui, plus avouable, d'ancrage local des élus. De l'autre, elle rend plus difficile la confection des listes en augmentant l'incertitude des sélectionneurs quant à l'identification des positions éligibles ou inéligibles (3) et en donnant prise à des revendications de la part des branches locales du parti.

A l'UMP, ces difficultés furent plutôt relativement maîtrisées dans la mesure où, d'une part, la direction conservait un leadership important dans la confection des listes et, d'autre part, la promotion de notables locaux peu connus s'accordait bien avec la stratégie de minimisation de la portée des élections. Le manque de notoriété de la plupart des candidats UMP fut peu perçu en raison de la candidature de Michel Barnier, ministre de l'Agriculture, et de Rachida Dati, garde des Sceaux. En utilisant le Parlement européen comme porte de sortie du gouvernement, Nicolas Sarkozy s'inscrivait dans le prolongement d'un certain manque de considération vis-à-vis d'une institution sur laquelle il avait pourtant su s'appuyer dans le cadre de la présidence du Conseil du second semestre 2008. Les négociations furent plus laborieuses au PS, compte tenu de l'opposition entre différents types de légitimité : celle du local, celle des sortants – particulièrement nombreux – et, surtout, celle des courants. Le raffinement procédural interne, l'incertitude du leadership de Martine Aubry et l'héritage des divisions entre partisans et opposants à la Constitution européenne achevant de fragiliser le dispositif au prix de l'image du parti à l'extérieur (4).

En raison de la division du territoire national en différentes circonscriptions interrégionales, les formations autres que les deux principaux partis furent fortement incitées à nouer des alliances entre elles (PCF et Parti de gauche, Philippe de Villiers et les chasseurs) et/ou à accueillir des candidats extérieurs au parti (Verts, MoDem, PCF). Le MoDem et les Verts choisirent d'ouvrir leurs listes à des personnalités issues de la société civile et, dans les cas des Verts, représentatives des différentes composantes de la mouvance environnementaliste. La sélection des candidats du MoDem fut directement décidée par son dirigeant, François Bayrou, ce qui lui fut reproché au lendemain des élections. Les Européennes constituaient un test pour ce jeune parti créé en 2007 à la suite de l'élection présidentielle. Les dirigeants des Verts s'en remirent quant à eux largement à Daniel Cohn-Bendit, eurodéputé sortant, élu en France en 1999 et en Allemagne en 2004, pour constituer leurs listes. L'ancien leader de mai 1968 rassembla des responsables associatifs, d'anciens syndicalistes comme José Bové ou encore l'ancienne

(3) Olivier COSTA/Eric KERROUCHE/Jérémie PÉLERIN, « Les députés européens en quête de 'proximité'. Retour sur la réforme française du mode de scrutin aux élections européennes », in Olivier COSTA/Paul MAGNETTE (dir.), *Une Europe des élites? Réflexions sur la fracture démocratique de l'Union européenne*, Editions de l'Université de Bruxelles, 2007, p. 120.

(4) Rémi LEFEBVRE/Guillaume MARREL, « Logiques partisanes, territorialisation et capital politique européen. La constitution des listes socialistes françaises aux élections européennes », Intervention au colloque « Le Lien électoral au Parlement européen », Strasbourg, 19 nov. 2009.

juge anti-corruption Eva Joly. A la gauche du PS, les tentatives d'union des opposants à la Constitution européenne échouèrent. Des dissidents du PS derrière Jean-Luc Mélenchon s'associèrent certes avec le Parti communiste français pour former des listes du Front de gauche. Cependant, les néo-trotskyistes du Nouveau parti anticapitaliste (NPA) – créé en février 2009 à la suite de la LCR –, d'une part, et de Lutte ouvrière, d'autre part, déposèrent des listes indépendantes. A la droite de l'UMP, Philippe de Villiers, auquel ces élections avaient réussi depuis 1994, s'associa avec les chasseurs et se plaça sous la bannière transnationale du mouvement Libertas, issu du «non» irlandais au Traité constitutionnel. Le Front national (FN) présenta également des candidats à ces élections, dont le mode de scrutin proportionnel lui permettait depuis 1984 d'avoir des élus – contrairement aux législatives.

Le relevé au tableau 2 des slogans des huit principales formations politiques fait apparaître un ton globalement critique à l'égard de l'Union européenne, implicitement suspectée d'un manque de volonté à l'UMP et invitée à changer pour le PS.

TABLEAU 2

## Les slogans ou les noms des principales listes durant la campagne

UMP	Quand l'Europe veut, l'Europe peut
PS	Changer l'Europe, maintenant!
Europe Ecologie	-
MoDem	Nous, l'Europe
Front de gauche	Pour changer d'Europe
FN	Contre l'arnaque européenne
NPA	Partout en Europe, pas question de payer leur crise!
Libertas	Protéger nos emplois, défendre nos valeurs

La campagne de l'UMP aborda largement la thématique de la sécurité personnelle, qui pourra sembler assez éloignée des domaines de compétence européens. Il s'agissait à l'évidence pour Nicolas Sarkozy de poursuivre la stratégie victorieuse de la présidentielle, consistant à s'imposer sur les thèmes classiques de la droite en vue de séduire l'électorat populaire et/ou frontiste (5). La «préférence communautaire» défendue par l'UMP évoque ainsi à l'oreille la «préférence nationale» chère au Front national, même si les deux notions sont, dans les faits, fort différentes. L'opposition à la candidature de la Turquie constitua également un élément central du discours des candidats UMP, rappelé à chaque meeting et émission de télévision. Enfin, la lutte contre l'immigration clandestine fut développée, ainsi que l'indique le tableau 3, qui expose les priorités du programme de la liste

(5) Vincent TIBERJ, *La Crispation hexagonale*, Plon, Paris, 2008.

UMP, telles que hiérarchisées dans les professions de foi envoyées aux électeurs.

TABLEAU 3  
Les priorités de l'UMP

1	« Refuser l'adhésion de la Turquie »
2	« Défendre, en matière commerciale, industrielle et agricole, la préférence communautaire »
3	« Soutenir en Europe une politique de lutte résolue contre l'immigration clandestine »
4	« Soutenir la mise en place d'une véritable politique industrielle européenne »
5	« Faire de l'Europe un modèle de régulation financière »
6	« Réorienter notre modèle économique et social vers une nouvelle croissance verte »
Source : profession de foi Ile-de-France – celles des autres circonscriptions sont relativement proches.	

En dépit du soutien au Traité de Lisbonne ou de la mise en avant de personnalités europhiles comme Michel Barnier, l'ensemble de ces éléments dresse un tableau finalement assez négatif de la construction européenne. Les discours de campagne du Premier ministre, François Fillon, ancien anti-Maastrichtien, critiquèrent ainsi longuement la propension supposée de l'Europe à légiférer de façon abusive et trop détaillée. La labellisation communautaire du mélange de vin rouge et blanc comme vin rosé fut, par exemple, complaisamment dénoncée. Les nombreuses références au succès de la présidence française de l'Union en 2008 furent certes plus positives. Au-delà de ses réussites effectives, on notera d'ailleurs que le bilan de cette présidence pouvait d'autant mieux être exploité sur la scène politique intérieure qu'une bonne part des priorités initiales trahissait des préoccupations de politique intérieure (concernant l'immigration, l'agriculture ou la Méditerranée) (6). Cependant, à l'image du slogan « Quand l'Europe veut, l'Europe peut », la mise en avant du bilan de la présidence française et de l'activité de Nicolas Sarkozy dressait par contraste le portrait d'une Europe communautaire trop souvent réduite à l'impuissance par manque de volonté ou de vision. Profondément ancrée dans la culture politique nationale, la promotion du volontarisme à la française apparaît ainsi implicitement critique vis-à-vis de l'Union, tout en s'inscrivant en continuité avec le « narratif » français de l'Europe puissance : il s'agit indissociablement de faire bénéficier à l'Europe du génie français et, pour la France, de gagner en puissance à l'échelle européenne.

La campagne socialiste lors des élections apparaît également ambiguë du point de vue de son rapport à l'Europe. Il faut d'abord souligner la difficulté qu'eurent les socialistes à tenir un discours audible durant la campagne. A la difficulté d'établir les listes vinrent s'ajouter les divisions des

(6) Christian LEQUESNE/Olivier ROZENBERG, « The 2008 French EU presidency : the Unexpected agenda », *Swedish Institute for European Policy Studies*, n° 3, 2008.

leaders de la gauche européenne sur la reconduction de José Manuel Barroso, qui décrédibilisèrent l'appel à une alternance au sein des institutions communautaires et la mise en avant d'un manifeste commun. Les socialistes français hésitèrent finalement durant toute la campagne quant à leur positionnement : devaient-ils attaquer Sarkozy au risque de ne pas parler d'Europe ? De nombreuses interventions furent effectivement consacrées à la critique de la majorité, accusée de ne pas faire campagne ou d'utiliser à cette fin les moyens de l'Etat. Les articles de presse développèrent davantage les attermoissements et difficultés du PS que le fond de ses propositions, passées inaperçues. Celles-là sont résumées au tableau 4.

TABLEAU 4  
Les priorités du PS

1	«Pour un plan de relance pour la croissance économique en Europe»
2	«Pour un pacte européen de progrès social»
3	«Pour un nouveau modèle de croissance écologique créateur d'emplois»
4	«Pour la défense et le développement des services publics»
5	«Pour une nouvelle Politique agricole commune, plus ambitieuse et plus juste»
6	«Pour imposer des règles strictes au capitalisme financier»
Source : profession de foi Ile-de-France	

A l'image du slogan retenu pour la campagne, presque identique à celui du Front de gauche, la promotion de l'Europe sociale s'appuyait sur une critique assumée du bilan de l'Union européenne en la matière. Habituelle au PS, cette thématique eut un écho particulier dans le contexte de la crise économique et financière. Les socialistes soulignèrent la nécessité d'établir un plan de relance économique à l'échelle européenne, sur le modèle de celui de Barack Obama. Ils appelèrent également à une régulation stricte des activités financières. Si les responsables socialistes s'efforcèrent de fustiger «l'Europe de Barroso» ou «de Sarkozy», supposée passive face à la crise, ces critiques furent d'autant moins audibles qu'elles ne venaient pas s'opposer au programme de la droite – lequel semblait également favorable à la relance et à la régulation – et que la communication personnalisée autour de N. Sarkozy s'efforçait d'accréditer l'idée que le Président avait fait tout son possible en la matière.

Avec un cadrage sécuritaire et identitaire à l'UMP et un cadrage social au PS sur des propositions que la droite ne semblait pas désavouer, la campagne pour les élections européennes souffrit ainsi de l'absence d'émergence d'un enjeu commun faisant clivage. Ces difficultés permirent aux listes issues de partis moins importants de s'imposer davantage dans le débat. Au MoDem, F. Bayrou publia, en début de campagne, un livre attaquant vigoureusement le style de présidence de N. Sarkozy – au risque de négliger la thématique européenne. D. Cohn-Bendit mit en avant sa volonté de parler véritablement d'Europe par opposition aux autres listes – le degré

d'eupéanisation de chaque campagne devenant ainsi un argument électoral. Les candidats d'Europe écologie évoquèrent surtout des thèmes environnementaux et anti-corruption, la juge E. Joly étant de plus en plus mise en avant au fur et à mesure de la campagne. Chiffres à l'appui, le Front de gauche, enfin, souligna la propension des groupes PSE et PPE à voter de façon identique au Parlement européen, le cadre de l'Europe permettant à l'extrême gauche de réitérer l'accusation traditionnelle de collusion avec la droite à l'égard de la social-démocratie.

Atone, la campagne s'anima durant la dernière semaine lors d'une émission de télévision marquée par une altercation entre F. Bayrou et D. Cohn-Bendit, le premier faisant allusion à la complaisance supposée du second en matière de pédophilie, empruntant ainsi à un argumentaire d'extrême droite. L'anecdote est significative à la fois de la difficulté à s'opposer sur des enjeux européens et d'un certain désinvestissement des deux principales formations politiques, qui ne furent pas les plus virulentes. Enfin, la diffusion télévisée, à quelques jours des élections, du film *Home*, manifeste environnementaliste médiatique, suscita la polémique en attirant la suspicion de favoriser la liste Europe écologie.

LES ELECTIONS :  
LA VICTOIRE MESURÉE DE LA MAJORITÉ

Les élections européennes connurent la plus faible participation électorale de leur histoire en France, avec une perte de 3,365 millions d'électeurs par rapport à 1979. Le tableau 5 indique que la progression de l'abstention est continue, à l'exception de 1994, mais qu'elle tend à se tasser d'élections en élections.

TABLEAU 5  
La participation aux élections européennes en France depuis 1979

	1979	1984	1989	1994	1999	2004	2009
Participation (%)	60,7	56,8	48,8	52,7	46,8	42,8	40,6
Ecart moy. Européenne	-1,3	-2,3	-9,6	-4	-2,75	-2,7	-2,3

L'écart à la moyenne européenne est stable et limité, comme l'illustre également le tableau 6, qui compare la France aux cinq autres Etats membres les plus peuplés.

TABLEAU 6

**La participation aux élections européennes  
dans les six Etats membres les plus peuplés en 2009**

	<i>ITA</i>	<i>ESP</i>	<i>ALL</i>	<i>Moy. 27</i>	<i>FRA</i>	<i>RU</i>	<i>POL</i>
<b>Participation (%)</b>	65,1	44,9	43,3	43	40,6	34,7	24,5
<b>Ecart 2009 / 2004</b>	-6,7	-0,3	+0,3	-2,5	-2,1	-3,8	+3,7

La tenue des élections européennes au milieu du cycle électoral national, deux ans après la présidentielle de 2007 et trois ans avant celle de 2012, n'a pas contribué à la mobilisation autour de ce scrutin. Cependant, ce positionnement se révèle plutôt favorable à une prise en compte des enjeux européens par l'électeur, le succès ou l'échec de telle ou telle formation portant peu à conséquences (7). Le succès d'Europe écologie confirme plutôt ces analyses.

Le tableau 7 présente les résultats obtenus par les principales listes.

TABLEAU 7

**Les résultats des élections européennes en France**

<i>Partis</i>	<i>Suffrages exprimés (%)</i>	<i>Sièges</i>	<i>Ecart 2009/2004 (suffrages)</i>	<i>Ecart 2009/2004 (sièges)</i>	<i>Ecart par rapport aux législatives de 2007</i>
<b>UMP</b>	27.9	29	+11.2	+18.5	-11.7
<b>PS</b>	16.5	14	-12.4	-20.3	-8.2
<b>Europe écologie</b>	16.3	14	+8.9	+11.7	+13
<b>MoDem</b>	8.5	6	-3.5	-5.8	+0.8
<b>Front de gauche</b>	6.5	5	+1.2	+4.4	+2.2
<b>FN</b>	6.3	3	-3.5	-4.8	+2
<b>NPA</b>	4.9	0	+2.3	0	+1.5
<b>Libertas</b>	4.8	1	-1.9	-2.4	+3.6

Note : «Ecart 2009/2004» obtenu en soustrayant les pourcentages relatifs aux suffrages exprimés (colonne «suffrage») et aux sièges obtenus (colonne «sièges»).

La victoire de l'UMP, le recul marqué du PS et le succès d'Europe écologie constituent les trois principaux enseignements des élections. Les 29 sièges obtenus par la liste de la majorité marquent une rupture d'autant plus remarquable avec la logique contestataire des élections européennes que la majorité avait été sanctionnée lors des précédentes élections européennes en 2004 ou des élections municipales un an plus tôt. Cependant, ces résultats ne rompent pas réellement avec la logique des élections de second ordre, dans la mesure où l'UMP obtient un score de près de 12 points inférieur à celui du premier tour des élections législatives de 2007. L'analyse

(7) Till WEBER, «When the cat is away the mice will play : Why elections to the European Parliament are about Europe after all?», *Politique européenne*, n° 28, 2009, pp. 53-71.

détaillée des résultats fait ainsi apparaître une victoire «*un peu en trompe-l'œil*» (8), dans la mesure où l'ensemble des listes de droite et du centre régresse légèrement par rapport à 2004. En excluant le MoDem, la droite obtient même son plus mauvais résultat à des élections européennes, avec 41,6 %.

De la même façon, l'ensemble des listes, à l'exception de celles des deux principaux partis de gouvernement, progresse en valeur relative par rapport à 2007. Europe écologie est la principale bénéficiaire de cette dynamique, en captant une partie des électeurs socialistes sceptiques devant la campagne du PS ou démobilisés par l'absence d'enjeux partisans nationaux. A un moindre niveau, les cinq élus du Front de gauche furent interprétés comme un succès, compte tenu du déclin du vote communiste. En revanche, les résultats des listes du MoDem et de Libertas apparurent comme des revers, compte tenu de leur recul en sièges et en suffrages par rapport à 2004.

La principale inflexion par rapport au modèle des élections de second ordre, déjà amorcée en 2004, tient au degré d'européisme des électeurs et des élus (9). Il est réducteur de regrouper les listes en fonction de leur positionnement vis-à-vis des traités européens, non seulement parce que les résistances ou les soutiens à l'Europe telle qu'elle se construit sont pluriels et souvent antinomiques (10), mais aussi parce que le niveau de soutien à la construction européenne des différents électors est faiblement congruent avec le programme européen des partis (11). Certaines listes favorables au Traité de Lisbonne présentaient d'ailleurs des candidats opposés à la Constitution européenne, par exemple José Bové pour Europe écologie, Vincent Peillon pour le PS ou même l'épouse de Max Gallo à l'UMP... Il demeure cependant que les scrutins parlementaires comme les programmes permettent d'identifier sans ambiguïté le positionnement des listes vis-à-vis des traités européens et que celui-là tend à contraindre les candidats comme les élus (12). L'opération réductrice de regroupement des listes, visible figure 1, en distinguant les suffrages et les sièges, permet ainsi d'apporter

(8) Pierre MARTIN, «Les élections européennes des 6 et 7 juin 2009», *Commentaire*, n° 127, 2009, p. 741. On se reportera à cet article pour une analyse détaillée du scrutin.

(9) Le concept des élections de second ordre présume indirectement un succès des formations eurosceptiques, dans la mesure où il prédit la défaite des partis au gouvernement. Or, l'exercice des responsabilités suppose une certaine acceptation des traités.

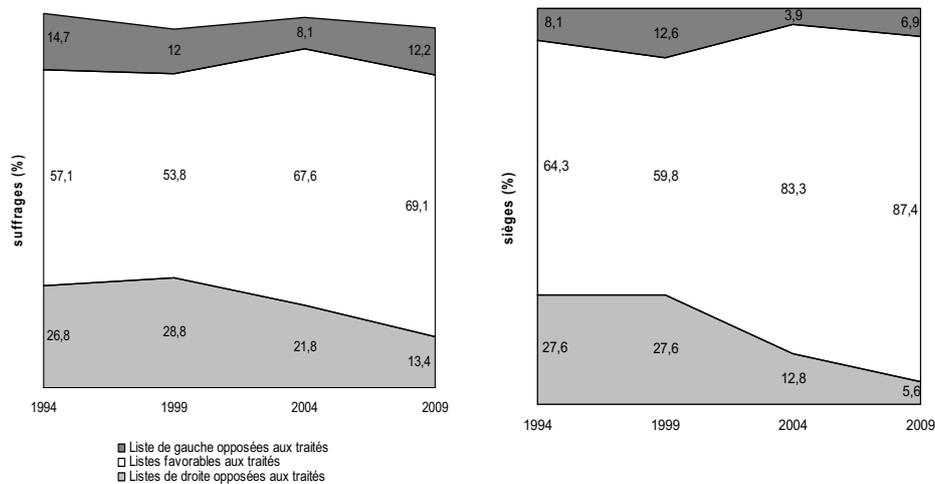
(10) Olivier ROZENBERG, «La faute à Rousseau? Les conditions d'activation de quatre idéologies critiques de la construction européenne en France», in Justine LACROIX/Ramona COMAN (dir.), *Résister à l'Europe : figures des oppositions au modèle européen*, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2007, pp. 129-153.

(11) Compte tenu de la primauté d'un vote sanction à l'égard du gouvernement, d'une part, et de la multi-dimensionnalité du système d'attitudes à l'égard de l'Europe, d'autre part. Cf. Bruno CAUTRÈS/Vincent TIBERJ, «Une sanction du gouvernement mais pas de l'Europe. Les élections européennes de juin 2004», *Les Cahiers du CEVIPOF*, n° 41, 2005, pp. 196 et suiv.

(12) Comme en témoignent par exemple l'évolution de José Bové : José BOVÉ/Daniel COHN-BENDIT, «Pour une relance démocratique de l'Europe», *Le Monde*, 29 mai 2009. Ajoutons qu'il ne s'agit pas de classer les partis politiques selon leur soutien au principe d'intégration de l'Europe, mais de rappeler leur positionnement public vis-à-vis des traités.

un aperçu partiel mais global du degré d'europhisme des électeurs français lors des Européennes, comme du contingent français au Parlement européen.

FIGURE 1  
Les suffrages et sièges obtenus  
par les différentes listes aux élections européennes, regroupées  
selon leur soutien aux traités européens



Note : les «listes de droite opposées au traité» sont le FN, les listes de de Villiers, les Gaullistes souverainistes et CPNT; les «listes favorables aux traités» comptent le RPR, l'UDF, le PS, l'UMP, les Verts et les radicaux; les «listes de gauche opposées aux traités» recouvrent le PC, LO, la LCR, le NPA, les Chevènementistes et divers groupes d'extrême-gauche.

La figure 1 fait apparaître l'effet de la réforme du mode de scrutin de 2003 sur les eurodéputés : en profitant aux grands partis, elle a contribué à ce que plus de 80 % des élus soient issus de formations favorables aux traités européens. Cependant, la comparaison des suffrages et des sièges permet d'observer que la diminution du nombre d'élus eurosceptiques ne tient pas seulement au mode de scrutin, mais également au comportement des électeurs. De 1999 à 2009, les listes de droite ou de gauche soutenant les traités ont en effet progressé de 15 points dans les urnes. Alors que l'extrême gauche apparaît comme stable en dépit du jeu fluctuant des alliances, c'est à droite que l'ensemble des listes opposées aux traités – souverainistes, FN et chasseurs – reflue.

L'analyse croisée de la campagne électorale et des résultats des élections européennes pourra sembler paradoxale, compte tenu de la tonalité relativement eurosceptique de l'une et de la sélection massive de candidats favorables à l'Europe telle qu'elle se construit. La clef du paradoxe tient au mode de scrutin, mais aussi à une certaine polysémie du discours européen

des listes répertoriées comme pro-européennes. Tout se passe comme si la victoire de la majorité et le succès des listes pro-européennes étaient obtenus au prix d'une double stratégie de marginalisation de l'enjeu des élections, et d'occupation douce du terrain eurosceptique, consistant à critiquer l'Europe pour son manque de volonté ou de social et à recruter quelques candidats eurosceptiques ou anciennement eurosceptiques. Le succès de cette stratégie contribue à la poursuite du lent mouvement de professionnalisation du contingent français au Parlement européen.

LES EURODÉPUTÉS FRANÇAIS :  
UNE LENTE NORMALISATION

Conformément aux dispositions du Traité de Nice, la délégation française au Parlement européen est passée de 78 élus en 2004 à 72 en juin 2009, puis 74 avec la mise en œuvre du Traité de Lisbonne. Proche de celle de l'Italie et du Royaume-Uni (73 élus chacun avec Lisbonne), la délégation française est seconde en taille derrière les 99 eurodéputés allemands. Il y a *grosso modo* un eurodéputé pour environ 875 000 Français (850 000 avec Lisbonne), ce qui constitue le ratio le plus élevé, avec celui de l'Espagne, devant l'Allemagne (un pour 830 000). Conséquence de la loi sur la parité, qui fait obligation de faire alterner les deux sexes sur les listes, la France se situe près de dix points devant la moyenne européenne en matière de représentation des femmes, ainsi que l'indique le tableau 8.

TABLEAU 8

La présence des femmes au sein des six principales délégations nationales

	<i>FRA</i>	<i>ALL</i>	<i>ESP</i>	<i>Moy. 27</i>	<i>RU</i>	<i>POL</i>	<i>ITA</i>
Proportion de femmes (%)	44	37	36	35	33	22	21
Classement	6 <sup>e</sup>	11 <sup>e</sup>	15 <sup>e</sup>		17 <sup>e</sup>	23 <sup>e</sup>	24 <sup>e</sup>

Notes : données au 27 août 2009 (13)

L'absence d'investissement dans leur rôle de nombreux élus français au Parlement européen a été depuis longtemps relevé, qu'il s'agisse du type de personnalités envoyées à Strasbourg (des dirigeants en fin de carrière, des proches qu'il s'agit de remercier ou encore des célébrités inexpérimentées...) ou des activités menées. L'enjeu de ce type d'observation touche tant à la qualité démocratique de la représentation qu'à la capacité d'influence de la délégation française au sein du Parlement européen et, donc, indirectement, à la possibilité de défendre des intérêts nationaux à Strasbourg. A cet

(13) L'ensemble des données ne prend en compte ni les trois élus ayant décidé de démissionner d'office, ni l'élargissement à deux membres de la délégation française, consécutif à la mise en œuvre du Traité de Lisbonne.

égard, la promotion 2009 peut être évaluée en considérant successivement la place des sortants, des cumulants et la concentration partisane des élus.

Le taux de reconduction des sortants constitue un premier indice du niveau de professionnalisation des élus. Il apparaît d'autant plus pertinent que l'influence interne au Parlement européen passe à la fois par la maîtrise d'une compétence sectorielle, de codes de comportement et par la diffusion d'une réputation (14) – ces apprentissages et images se construisant dans la durée. En l'espèce, la délégation française souffrait d'un manque de longévité : sous la précédente législature, 18 % des élus français avaient effectué trois mandats ou plus contre la moitié des députés allemands (15). Avec 30 sortants réélus sur 72 en 2009, la France se situe au dix-neuvième rang des délégations nationales, comme l'indique le tableau 9.

TABLEAU 9  
La présence de députés sortants au sein  
des six principales délégations nationales (2009)

	<i>RU</i>	<i>ALL</i>	<i>ESP</i>	<i>Moy. 27</i>	<i>FRA</i>	<i>POL</i>	<i>ITA</i>
Proportion de sortants (%)	72	59	56	50	42	38	29
Classement	2 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>		19 <sup>e</sup>	20 <sup>e</sup>	26 <sup>e</sup>

Source : *Public Opinion Review. European Elections 1979-2009*, nov. 2009. Données au 27 août 2009.

Ce classement résulte pour partie des résultats contraires des deux dernières consultations électorales. La taille respective des deux principaux groupes s'est en effet inversée, en passant de 40 % de socialistes en 2004 (contre 22 % UMP) à 40 % d'UMP en 2009 (contre 19 % PS). Dans ce contexte particulier, la reconduction de 30 sortants indique qu'une partie des eurodéputés a fait le choix de carrière de se spécialiser au Parlement européen. Un aperçu historique confirme l'enracinement d'une partie des élus. Le taux de reconduction en 2009 est certes inférieur aux 51 % de 2004, mais il reste supérieur aux taux enregistrés précédemment, tous inférieurs à 40 % (16). Les députés réélus en 2009 ont en moyenne une expérience de plus de deux mandats, ce qui confirme l'hypothèse d'un choix de carrière privilégiant le Parlement – ce choix pouvant être contraint, comme l'indique la situation du doyen de la délégation française, Jean-Marie Le Pen, élu en 1984. Le groupe des «*professionnels de l'Europe*» (17) se compose

(14) Willy BEAUVALLET/Laurent GODMER/Guillaume MARREL/Sébastien MICHON, «La production de la légitimité institutionnelle au Parlement européen : l'exemple de la commission des affaires constitutionnelles», *Politique européenne*, n° 28, 2009, pp. 73-102.

(15) Yves BERTONCINI/Thierry CHOPIN, «Elections européennes : l'heure des choix», *Notes de la Fondation Robert Schuman*, n° 45, 2009, p. 85.

(16) Il fut de 36 % en 1979, 38 % en 1984, 34 % en 1989, 30 % en 1994 et 33 % en 1999. Cf. Olivier COSTA *et al.*, *op. cit.*, p. 130.

(17) Willy BEAUVALLET, «Institutionnalisation et professionnalisation de l'Europe politique. Le cas des eurodéputés français», *Politique européenne*, n° 9, 2003, pp. 99-122.

d'une dizaine d'élus à l'UMP (notamment, par ordre d'ancienneté, A. Lamassoure, C. de Veyrac, F. Grossetête, V. Mathieu et T. Saïfi) comme au PS (C. Trautmann, P. Berès, H. Weber et H. Désir). Le taux de reconduction de 64 % au sein du groupe socialiste, mécaniquement supérieur à celui de l'UMP (38 %) compte tenu de la défaite du PS, indique que, en dépit des logiques locales résultant du mode de scrutin de 2003, la position de sortants peut aider à accéder aux places éligibles sur les listes. A l'inverse, les ténors ou – jeunes – préretraités de la vie politique qu'il s'agirait de caser dans un Parlement qui ne les intéresse guère sont de moins en moins nombreux, en dépit de l'exemple tonitruant de Rachida Dati. Seuls 8,5 % des eurodéputés français ont été ministres, contre 11,4 % précédemment; la délégation française ne compte plus d'anciens Premiers ministres depuis le départ de Michel Rocard.

La possibilité de cumuler l'appartenance au Parlement européen avec un mandat local, supprimée en 2000 et rétablie en 2003, singularise fortement la délégation française des autres pays, où cette pratique est interdite ou peu suivie. Les données présentées par Yves Bertoncini et Thierry Chopin pour la précédente législature indiquent ainsi que 19 % des eurodéputés allemands ou 10 % des Italiens cumulaient, contre 61,5 % des Français et que cette pratique constituait un handicap en termes de productivité des élus comme d'accès aux postes d'influence (18). Si la pratique du cumul concerne toujours près d'un eurodéputé sur deux (19), les élections de 2009 dressent un tableau plus contrasté en fonction des types de carrière et des partis politiques.

TABLEAU 10

## La pratique du cumul des mandats par les eurodéputés français

	<i>Total</i>	<i>Ecart avant/ après élec.</i>	<i>UMP</i>	<i>PS</i>	<i>Europe écologie</i>	<i>Parmi les sortants</i>	<i>Parmi les impétrants</i>
<b>Cumul</b>	35	- 10 pts	19	7	2	16	19
<b>Sans cumul</b>	37	+ 10 pts	10	7	12	14	23

Note : données au 27 août 2009

Le cumul a reculé en 2009, la délégation française se situant loin derrière les sénateurs (73 %) et plus encore les députés nationaux (87 %). Les postes cumulés sont le plus souvent municipaux (28), dont la position de maire dans neuf cas. Les «grands» élus locaux sont absents du Parlement européen – on ne compte ainsi que deux présidents de Conseil général.

(18) Yves BERTONCINI/Thierry CHOPIN, *op. cit.*, pp. 87-88.

(19) Au moment de leur élection. La situation en milieu de mandat fournirait une indication plus juste, dans la mesure où certains eurodéputés sont contraints de démissionner durant le premier mois ou choisissent après quelque temps de le faire.

Enfin, les observations établies sous la précédente législature relatives à la surreprésentation du mandat régional ne sont plus vérifiées (20).

La pratique du cumul oppose les élus des listes UMP aux impétrants d'Europe écologie, le PS se situant dans une position intermédiaire. Les eurodéputés pratiquant le cumul sont, pour 14 d'entre eux, des élus UMP n'ayant pas d'expérience du Parlement européen et sélectionnés en vertu de leur enracinement local. Le rôle joué par les connexions électorales des candidats, particulièrement leur capital partisan local, dans la constitution de leur éligibilité politique apparaît une conséquence notable de la réforme du mode de scrutin. Il contribue à définir de nouveaux modèles de carrières politiques, commençant dans les collectivités territoriales et se poursuivant à Strasbourg, tout en entretenant le mandat local. Un tel schéma tend à rejoindre celui des parlementaires nationaux, à la différence près que le poste européen apparaît comme moins prestigieux ou moins rémunérateur pour la circonscription. Les mandats parlementaires ainsi hiérarchisés s'imposent comme une forme de reconnaissance ou de remerciement de certains élus locaux. On observe par exemple que Pascale Gruny, élue en 2009, fut suppléante à l'Assemblée nationale de Xavier Bertrand, secrétaire général de l'UMP. La sélection de Gaston Franco par l'UMP apparaît également comme une contrepartie de sa démission d'un Conseil général.

Parmi la moitié d'eurodéputés qui ne cumule pas ou pas encore, on observe un net clivage entre les 14 sortants et les 23 impétrants. Les sortants appartiennent aux deux principaux groupes et ont fait le choix de se spécialiser dans une carrière exclusivement européenne. Les impétrants ont été élus sur les listes des partis moins importants. Souvent issus de la société civile, ils entrent en politique par le Parlement européen. C'est le cas de pas moins de onze élus Europe écologie. Si ce profil d'élus est susceptible de s'investir dans le mandat européen, il se distingue cependant des «professionnels de l'Europe» reconduits, dans la mesure où la pérennité de leur carrière politique n'est pas assurée au-delà de 2014.

En dernier lieu, la dispersion de la délégation française au sein des groupes parlementaires du Parlement européen constitue un indice de son influence, notamment parce qu'elle permet de peser sur la distribution des postes à responsabilité (président de commission, rapporteur, coordonnateur). On sait que, par le passé, le succès des listes protestataires et des petits partis, d'une part, et les divisions de la droite sur la question européenne, d'autre part, ont favorisé un important émiettement. Ainsi, de 1999 à 2004, plus d'un député français sur deux appartenait à l'un des quatre groupes les plus réduits ou siégeait parmi les non-inscrits (21). En 2009, la

(20) Un quart de la délégation en 2004 contre un huitième en 2009. Cf. Olivier COSTA *et al.*, *op. cit.*, p. 124.

(21) Thierry CHOPIN, *L'Influence française au Parlement européen : bilans et perspectives. Quels enjeux à l'horizon des élections européennes?*, Fondation Robert Schuman (Questions d'Europe, n° 119-120), 2008.

délégation française peut sembler toujours dispersée, avec des députés issus de onze partis politiques nationaux différents – un record après la Belgique. Cependant, un certain regroupement s'étant produit dès 2004 à la faveur de la nette victoire du PS, le tableau 11 permet d'observer que le succès de l'UMP prolonge cette tendance en 2009.

TABLEAU 11

**La présence des six principales délégations nationales  
au sein des groupes PPE et PSE (2009)**

	<i>ESP</i>	<i>ITA</i>	<i>POL</i>	<i>ALL</i>	<i>FRA</i>	<i>RU</i>
<b>Part de la délégation dans les groupes PPE et PSE (%)</b>	88	77,8	70	65,6	59,7	18
<b>Ecart avant/après l'élection</b>	-0,9	+ 22,8	+ 25,6	-7,1	-1,9	-41
<b>Part de la délégation nationale dans le groupe PPE (%)</b>	8,7	13,2	10,6	15,8	10,9	-
<b>Ecart avant/après l'élection</b>	-0,1	+ 4,6	+ 5,2	-1,8	+ 4,8	-9,7
<b>Ecart entre la part de la délégation nationale au sein du Parlement européen et du groupe PPE</b>	+ 1,9	+ 3,4	+ 3,8	+ 2,3	+ 1,1	-9,8
<b>Part de la délégation nationale dans le groupe PSE (%)</b>	11,4	11,4	3,8	12,5	7,6	7,1
<b>Ecart avant/après l'élection</b>	+ 0,3	+ 4,5	-0,3	+ 1,9	-6,7	-2,7
<b>Ecart entre la part de la délégation nationale au sein du Parlement européen et du groupe PSE</b>	+ 4,6	-2,1	-3	-1	-2,3	-2,7

Note : pour ce qui est de l'écart entre la part de la délégation nationale au sein du Parlement européen et du groupe PPE, 9,8 % des sièges du Parlement sont attribués à la délégation française et 10,9 % des membres du PPE sont issus de cette délégation.

Près de 60 % de la délégation française est inscrite au sein des deux plus grands groupes du Parlement, un tel niveau résultant du mode de scrutin et de l'échec des centristes qui avaient quitté le PPE pour les Libéraux en 2004. Cette répartition, stable depuis 2004, positionne la France exactement à la moyenne européenne, mais en retrait des autres grosses délégations nationales, à l'exception du Royaume-Uni, le taux de concentration de l'Italie et de la Pologne ayant significativement augmenté. En dépit du succès national des listes UMP, on observe que la France n'est que très légèrement surreprésentée au sein du groupe PPE, proportionnellement à son poids dans l'hémicycle : avec 29 membres, elle arrive nettement derrière la délégation allemande (42) et même italienne (35). De même, en dépit de l'échec des listes PS, les élus français ne sont que légèrement sous-représentés au sein du groupe PSE, compte tenu de la multiplication des contre-performances de la social-démocratie dans de nombreux Etats membres.

Le degré d'investissement des eurodéputés français est donc contrasté. Globalement, la dynamique de professionnalisation dans le mandat enclen-

chée en 2004 est confirmée : les taux de reconduction des sortants et de concentration partisane se maintiennent, tandis que le cumul décroît. Cependant, cette dynamique est inachevée et masque des situations contrastées, correspondant à des groupes distincts d'eurodéputés, obéissant à des logiques de carrières différentes ou relevant de certains rôles spécifiques (22). Même imparfaite, la meilleure rétribution de la spécialisation au Parlement européen participe d'une prise de conscience – tardive mais réelle –, par les dirigeants politiques français, de l'importance du Parlement européen conférée par l'évolution des traités. Elle s'inscrit également dans une dynamique de constitution progressive d'un groupe de professionnels de l'Europe au sein du Parlement européen, ayant fait le choix d'y faire carrière et accédant à des postes à responsabilité.

\* \*

\*

Une campagne terne et vaguement eurosceptique, une participation électorale médiocre, la domination de la droite de gouvernement, la poussée surprise d'un petit parti, une dispersion limitée des sièges, un noyau d'élus spécialisés reconduit... La France, dont on se plaît souvent à souligner l'exceptionnalité, fut représentative du déroulement des élections européennes dans l'ensemble de l'Union en 2009. Mieux, elle l'est de plus en plus à chaque scrutin. Cette situation conduit à amender à la marge le modèle des élections nationales de second ordre, en limitant leur caractère protestataire au profit d'un certain engourdissement civique. Les élections européennes servent moins qu'avant à sanctionner le gouvernement en place ou à faire élire les partisans d'une « autre Europe », mais elles peinent à exister dans l'espace public. Le titre de cette contribution interroge ce « peu de bruit » des élections européennes, alors que le Parlement européen a joué un rôle important dans la législature écoulée et est amené à s'affirmer davantage encore avec la mise en œuvre du Traité de Lisbonne. L'auteur de cet article a essayé de montrer ailleurs (23) que différentes clefs permettaient sinon d'expliquer, au moins d'éclairer le paradoxe de l'affirmation du Parlement européen dans un contexte d'indifférence électorale. D'une part, le fonctionnement concret de cette assemblée ne contribue pas à susciter l'intérêt des citoyens. La beauté du « gris » de son esprit de compromis, vantée par un de ses sortants (24), est peu perceptible du dehors. D'autre part, le déficit d'ancrage électoral autorise autant qu'il suscite une affirmation fonctionnaliste d'un Parlement à la recherche d'une légitimité par l'action.

(22) Julien NAVARRO, *Les Députés européens et leur rôle. Sociologie interprétative des pratiques parlementaires*, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2009.

(23) Olivier ROZENBERG, « L'influence du Parlement européen et l'indifférence de ses électeurs : une corrélation fallacieuse ? », *Politique européenne*, n° 28, 2009, pp. 7-35.

(24) Bernard POIGNANT, « Voyage au cœur du Parlement européen », *Les Essais de la Fondation Jean Jaurès*, n° 6, 2009, p. 73.

Or, cette quête d'une raison d'être par la codécision semble à la fois vaine – puisque le public ignore ce que fait le Parlement européen – et infinie – puisqu'elle ne peut résorber ce qui la motive : le défaut de soutien populaire. L'indifférence des citoyens à l'égard des élections européennes apparaît ainsi, en France comme ailleurs, structurelle et, par là, durable.